



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Commune d'ODRATZHEIM

## Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 septembre 2011

Convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2011

Conseillers	
Élus	11
En exercice	11
Présents	10

Membres présents :

Membre excusé :

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

M. Roland KUHN, Adjoint au Maire, Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire

Mmes Marcelle WENDLING, Élisabeth GUENNEUGUES

MM. Sten GUILLAUME - Rémy SEYFRITZ Philippe SCHAHL - René SCHEER - Raymond SCHUHMACHER - Conseillers Municipaux

M. Raymond ZERRINGER

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 juin 2011,
2. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
3. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
4. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité,
5. Demandes de subventions
6. Divers et informations,

#### **39/11. Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 juin 2011 :**

Le procès verbal de la séance du 28 juin 2011 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

#### **40/11. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :**

Monsieur le Maire, membre de la Commission Géographique, présente le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

Après études et commentaires des documents présentés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le rapport annuel de l'exercice 2010,
- charge le Maire de signifier la présente délibération au Président de la Commission Géographique.

#### **41/10. Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement :**

Monsieur le Maire, membre de la Commission Géographique, présente le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Après études et commentaires des documents présentés,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve le rapport annuel de l'exercice 2010,
- charge le Maire de signifier la présente délibération au Président de la Commission Géographique.

#### **42/11. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité :**

Le Maire expose les dispositions des articles L2333-2 et suivants (L3333-2 et suivants et L5212-24 à L5212-26) du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer le coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

**Vu** l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

**Vu** les articles L2333-2 à L2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L3333-2 à L3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L5212-24 à L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu les explications du Maire et après en avoir débattu,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à : 8,12. Ce coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Odratzheim.**
- **charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

#### **43/11. Demandes de subventions :**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi de deux demandes de subventions, l'une émanant de l'AAPEI de Saverne pour la construction d'un ESAT et l'autre émanant d'une habitante d'Odratzheim qui souhaite une aide pour participer au 4L Trophy.

**Le Conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité :**

- **décide de ne pas donner suite à la demande de l'AAPEI, sachant que la commune subventionne annuellement cette association pour un montant de 20.- € et qu'il n'est pas du ressort de la commune de participer à ce genre de dépenses.**
- **décide de ne donner suite à la demande de subvention pour le 4LTrophy estimant que ce n'est pas la vocation d'une commune de sponsoriser ce type d'action malgré tout l'intérêt que suscite la démarche en matière de solidarité**
- **charge le Maire d'en informer les demandeurs.**

#### **44/11. Divers et informations :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une **formation à l'utilisation du défibrillateur** installé sur la façade de la mairie est prévue **le jeudi 15 septembre à 18h30** pour le personnel et à 19h30 pour les habitants. Les membres du Conseil Municipal peuvent assister à l'une ou l'autre des séances de leur choix.
- La signature du **contrat de concession de gaz** aura lieu le mardi 20 septembre à 19h à la mairie, dans la salle du conseil municipal. Le maire invite les membres du conseil à y assister. A l'issue de cette signature se tiendra une **réunion publique d'information** dans la salle culturelle à 20 heures suivie d'un verre de l'amitié.
- Rose GROSJEAN, adjointe au Maire, confirme la **visite aux Dernières Nouvelles d'Alsace** le vendredi **3 février 2011 de 22h30 à 1h** pour les membres du conseil municipal et leur famille. Monsieur le Maire propose de commencer la soirée par une tarte flambée prise en commun.
- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été déposées :
  - **DP-067-354-11-C0008** : Madame et Monsieur François GARRE, 14 Rue des Pierres à ODRATZHEIM pour un muret de clôture en date du 12 août 2011,
- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été acceptées :
  - **DP-067-354-11-C0004** : Madame et Monsieur Khaled REY, 1 Impasse Bellevue à ODRATZHEIM pour le crépis de leur maison en date du 5 juillet 2011,
  - **DP-067-354-11-C0006** : Madame et Monsieur Nicolas STOCKI, 6 Rue du Coin à ODRATZHEIM pour un ravalement de façade en date du 31 juillet 2011,
  - **DP-067-354-11-C0007** : Madame et Monsieur François CHIRIATTI, 7 Rue des Primevères à ODRATZHEIM pour la couverture de la terrasse de leur maison en date du 25 août 2011,

- Le **Permis de construire** suivant a été accepté :
  - **PC-067-354-11-C0002** : Madame et Monsieur Cédric SCHMITT domiciliés 1 Rue Christophe Thomas Waliser à STRASBOURG, pour la construction d'une maison individuelle au Lotissement du Wehland en date du 1<sup>er</sup> septembre 2011,
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption pour la vente des biens suivants :
  - Vente de la maison de Madame et Monsieur Alain WERLE, située au 13, Rue du Château,
  - Vente de la maison de conjoints Jacqueline FUNFROCK, située au 1 Rue de la Wacht,
  - Vente de la maison de Monsieur Frédéric ROSE, située au 16 Rue de la Wacht,
  - Vente de la maison de Madame et Monsieur Jacques WERLE, située au 9 Rue de l'École,
  - Vente de la maison de Madame et Monsieur Jacqui RITTI, située au 2a Rue de l'Église.
- Monsieur Le Maire, en y associant l'ensemble des membres du Conseil municipal ; tient à remercier Monsieur Vincent SCANELLA qui a effectué un travail remarquable de rigueur et de conscience professionnelle au service de la commune et de ses habitants durant les mois de Juillet et d'Août 2011.
- Le Secrétariat de mairie sera fermé pour **formation** les :
  - jeudi 15 septembre, matin,
  - lundi 19 septembre, la journée
  - mardi 20 septembre, la journée
  - vendredi 30 septembre, la journée
  - vendredi 21 octobre, la journée
- La prochaine séance du **Conseil Municipal** est fixée au **20 octobre 2011** à 20 heures.

Le Maire  
François JEHL